

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS DU 23 MARS 2021**

Le 23 Mars 2021 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Madame Régine Roy, Présidente.

Date convocation : 17 Mars 2021 **Présents :** BOUZOUOLA Yasmina, CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, COLAS David, COLIN Severine, DAGUIN Gérard, ESCURAT Elisabeth, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, HOURCABIE Guy, JAILLOT Annick, JAMET Christine, LEMOINE Fernand, LEROY Anne, MARTIN Michel, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, POYEN Emmanuel, RAFFALLI Catherine, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENET Pascal, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine. **Excusés:** BARBIER Daniel (pouvoir à Vingdiolet MC.), BARBIER Roger, BERNARD Colette (pouvoir à Rollin P.), BORNET Carole (pouvoir à Girard P.), BOUILLON Sandra, DUMONT Sylvie (pouvoir à Vingdiolet MC.), GATEAU Mireille (pouvoir à Martin M.), MAZOIRE Guy (pouvoir à Forest JY.), MOREAU Alain (pouvoir à Moreaux J.), THEVENARD Pierre, VENUAT Éric (pouvoir à Forest JY.), VILLA Jean-Claude (pouvoir à Roy R.). **Secrétaire de séance :** MOREAUX Jacques. **En exercice :** 44. **Présents :** 32. **Votants :** 41

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

SOMMAIRE

1.	ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 23 FEVRIER 2021	2
2.	COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DELEGATIONS	2
3.	AFFAIRES INSTITUTIONNELLES : COMPETENCE « AUTORITE ORGANISATRICE DE LA MOBILITE »	3
4.	AFFAIRES INSTITUTIONNELLES : COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES.....	11
5.	OPERATIONS PATRIMONIALES : ACHAT D'UN TERRAIN ZI PETITS CHAMPS A IMPHY.....	11
6.	OPERATIONS PATRIMONIALES: VENTE D'UNE PARTIE D'UNE PROPRIETE BATIE SUR LA COMMUNE DE LUCENAY	12
7.	AFFAIRES FINANCIERES : ADMISSIONS EN NON-VALEUR SUR LE BUDGET SDMA	12
8.	AFFAIRES FINANCIERES : PARTICIPATION A LA REDEVANCE DE LA CONCESSION DU PORT PAR LA SOCIETE CROWN BLUE LINE	12
9.	FONDS DE CONCOURS : MODIFICATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE	13
10.	MUTUALISATION DE MATERIELS COMMUNAUTAIRES.....	14
11.	TOURISME : VENTES D' ACTIONS DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) « CONFLUENCE »	20
12.	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES	20

1. Adoption du Compte rendu du Conseil du 23 Février 2021

Il est proposé au Conseil d'approuver le compte-rendu du Conseil 23 Février 2021.
Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

2. Compte rendu de l'exercice des délégations

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la délibération générale de délégation n°2020/043 et aux délibérations spéciales de délégation du Conseil Communautaire, il est rendu compte de l'exercice des délégations confiées par le Conseil à la Présidente et il est proposé au Conseil de prendre acte de ce compte-rendu.

Marchés, conventions

- ✓ Convention financière annuelle relative au contrat de ruralité
- Objet : Déterminer les engagements financiers 2020 des porteurs du contrat signé en 2017
- Date de signature : 3 Mars 2021

Création ou suppression de régies

- ✓ Création d'une Sous-Régie à la Régie de l'étang de Cossaye
- Lieu : Office du Tourisme
- Date décision : 11 Mars 2021

Pacte régional pour les territoires pour l'économie de proximité : notifications d'attribution de subventions

- ✓ Nom de l'entreprise : EURL Zadig 2014
- Intitulé du projet : Aide à la trésorerie – fermeture de janvier
- Subvention forfaitaire : 1 000€
- Date de notification : 11 mars 2021

- ✓ Nom de l'entreprise : SARL Chez Maxime
- Intitulé du projet : Aide à la trésorerie – fermeture de décembre
- Subvention forfaitaire : 1 000€
- Date de notification : 11 mars 2021
- Intitulé du projet : Aide à la trésorerie – fermeture de janvier
- Subvention forfaitaire : 500€
- Date de notification : 11 mars 2021

- ✓ Nom de l'entreprise : SARL Des Mineurs
- Intitulé du projet : Aide à la trésorerie – fermeture de janvier
- Subvention forfaitaire : 1 000€
- Date de notification : 11 mars 2021

- ✓ Nom de l'entreprise : Boulangerie Alain PAILLERET
- Intitulé du projet : Acquisition de matériels de boulangerie et d'enseigne
- Coût projet : 13 750.35€ HT
- Subvention sollicitée : 6 875.17 €
- Taux d'intervention : 50 %
- Subvention attribuée : 6 875.17 €
- Régime d'aides : de Minimis
- Date de notification : 11 mars 2021

✓ Nom de l'entreprise : La Machine à Binocles

- Intitulé du projet : Acquisition du matériel de réfraction et rénovation de la vitrine du magasin
- Coût projet : 15 211.68€ HT
- Subvention sollicitée : 7 605.84 €
- Taux d'intervention : 50 %
- Subvention attribuée : 7 605.84 €
- Régime d'aides : de Minimis
- Date de notification : 11 mars 2021

✓ Nom de l'entreprise : Chez Kafrine

- Intitulé du projet : Acquisition d'une remorque équipée de Type « food truck »
- Coût projet : 9 925.75€ HT
- Subvention sollicitée : 4 962.87 €
- Taux d'intervention : 50 %
- Subvention attribuée : 4 962.87 €
- Régime d'aides : de Minimis
- Date de notification : 11 mars 2021

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

3. Affaires institutionnelles : Compétence « Autorité organisatrice de la mobilité »

La Loi « LOM » n°2019-1428 du 24 Décembre 2019 portant sur l'Orientation des Mobilités, va profondément modifier l'organisation de la gestion de la compétence mobilité à partir du 1er Juillet 2021.

En effet, la loi LOM prévoit qu'à cette date, l'intégralité du territoire Français devra être couvert par une AOM, Autorité Organisatrice des Mobilités qui sera alors compétente, selon l'article L1231-1-1 du code des transports pour :

- Organiser des services réguliers de transport public de personnes ;
- Organiser des services à la demande de transport public de personnes ;
- Organiser des services de transport scolaire ;
- Organiser des services relatifs aux mobilités actives (modes de déplacement pour lesquels la force motrice humaine est nécessaire, avec ou sans assistance motorisée) ;
- Organiser et contribuer au développement des services relatifs au covoiturage ;
- Afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite, organiser et contribuer au développement des services de mobilité solidaire, ou verser des aides individuelles à la mobilité.

D'autres compétences peuvent aussi être exercées : conseil à la mobilité pour les publics fragiles, les employeurs ou gestionnaires d'activités générant des flux importants, organisation et contribution au développement du transport de marchandises et logistique en milieu urbain en cas de carence ou d'inadaptation.

La Communauté de Communes est invitée par la loi à s’emparer de cette compétence et si elle ne le fait pas, la Région sera Autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire à compter du 1^{er} Juillet 2021.

La prise de compétence par la Communauté ou par la Région aurait les conséquences suivantes sur les services (régulier / scolaire / Transport à la demande) exercés sur le territoire de la Communauté.

	Scénario 1 - Prise de compétence Communauté	Scénario 2 - Prise de compétence Région
Ligne existante assurée par la Commune en Compétence propre actuelle	<u>Ligne transférée à la Communauté</u> (CGCT, art. L. 5211-17 ; CGCT, art. L. 1321-1 et suiv.) Cas d’une organisation par un syndicat de communes infra-communautaire : la Communauté se substitue à ses communes dans le syndicat pour ladite compétence	Ligne transférée à la région, <u>sauf si information contraire</u> de la part de la commune (C. transp, art. L1231-1, II.) Cas d’une organisation par un syndicat de communes infra-communautaire : la ligne est transférée, de plein droit, à la région sans possibilité d’information contraire du syndicat.
Ligne existante assurée par la Région	Pas de transfert automatique des services organisés par la région qui sont intégralement inclus dans le périmètre intercommunal ; seule une demande explicitement formulée le déclenche (C. transp., art. L. 3111-5). Ce régime particulier ne vise que les lignes actuellement régionales qui seraient intégralement incluses (depuis le point de départ jusqu’à l’arrivée) dans le ressort territorial de l’intercommunalité ; les autres lignes régionales – totalement traversantes ou ne faisant que partir ou arriver dans le territoire – ne font pas l’objet d’une telle réflexion. Elles demeurent de compétence régionale, sans possibilité d’option.	Inchangé
Ligne existante assurée par la Commune par délégation de la Région compétente	Soit : la Communauté demande à récupérer les lignes régulières / TAD / scolaires organisées par la région intégralement dans son ressort Soit : la Communauté ne demande pas à récupérer lesdites lignes : la ligne reste organisée par la région qui peut continuer de le faire en la déléguant à la Commune	Statu quo possible (à la discrétion de la région qui conserve l’organisation de la ligne et la capacité de la déléguer – C. transp., art. L. 1231-4)
Nouveau service	Compétence exclusive	<u>Compétence exclusive</u>
Délégation d’exercice de la compétence	La Communauté ne peut déléguer que le transport scolaire aux Communes et Syndicats (C. transp., art. L. 3111-9).	<u>Large possibilité de délégation dans l’ensemble des item de la compétence</u>

Un diagnostic de l’existant et des perspectives a été réalisé auprès des Communes par les services de la CCSN. Il en ressort les points suivants :

- la création de service de mobilité n’est pas une thématique prioritaire pour la plupart des Communes
- les lignes de bus Mobigo (marché ou régulière) sont peu utilisées, par manque de connaissance de la population
- deux projets de transports en communs urbains sont en réflexion à La Machine et à Imphy
- quelques communes voisines de Decize ont montré un intérêt pour une extension du Deci-Delà pour desservir leur commune

- une majorité de communes rurales a montré de l'intérêt pour un service de transport à la demande sur un périmètre plus large que sur leur seule commune
- une grande majorité des maires rencontrés n'avait pas de position tranchée sur la prise de compétence AOM par la CCSN

Aussi et au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil de délibérer sur la prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité ».

Un débat s'ouvre.

Monsieur Gérard Daguin

Voilà j'ai pris connaissance avec attention du projet de loi sur les mobilités et de l'invitation à mettre en place une à AOM.

J'ai été un peu amusé par les courriers qui nous ont été envoyés pour nous inviter à rentrer dans ce système là et notamment d'une personne qui a voté la loi sur le pacte ferroviaire qui met en concurrence les lignes, ferme des gares. Je trouve que c'est un peu cavalier. Je veux dire que cette personne, le député de la circonscription, nous invite (mais bon c'est son travail, il fait son travail on voit pas lui en vouloir) ...

Mais c'est quand même amusant de voir une personne qui casse le service public, qui casse les lignes SNCF nous inviter à regarder comment dans les territoires on peut trouver des moyens de mobilité parce que le premier moyen de mobilité ça serait quand même le service public avec notamment la SNCF ; or aujourd'hui on sait dans quel état est ce service public, on ferme des gares, on ferme des guichets, on apprend ces derniers temps que dans les TER il va y avoir pratiquement aucune possibilité de veiller à regarder si les gens ont leur billet puisque les contrôleurs vont être supprimés. C'est vraiment hallucinant

Alors moi je pense qu'effectivement il faut un maillage sur le territoire ; c'est très important parce qu'un maillage ça permet aux gens de pouvoir utiliser ces structures là pour se déplacer dans les meilleures conditions. Or, aujourd'hui, on a un sacré problème pas seulement sur notre territoire mais dans le département. C'est que le département se désindustrialise et après on s'aperçoit que les habitants malheureusement ne restent pas dans le département.

Ce qui fait que les questions de mobilité posent un sacré problème.

Je vais vous donner deux exemples.

Il y a 15 ans, les aciéries d'Imphy avaient leurs propres lignes de transport, on faisait venir entre 150 et 200 personnes par car tous les jours et je crois aussi que Kleber Collonges c'était un peu pareil. Or, aujourd'hui on a on a cultivé cette idée de que la voiture suffisait à tout.

On se retrouve sur ces deux pôles industriels avec des situations épouvantables ; on a des parkings qui sont pleins de voitures. Or ce n'est pas l'intérêt, on sait très bien que sur les questions de transport ça pose des problèmes environnementaux donc on est tout à fait dans une démarche pour réduire ça.

Après la question qui est posée c'est comment on va permettre qu'il y ait un maillage. Or il y a plusieurs solutions qui nous sont proposés : il y a notamment le covoiturage puisque c'est dans les dispositions qui pourraient être réfléchies notamment le vélo et cetera et cetera ...

Mais moi je pense que l'on met un peu la charrue entre avant les bœufs parce que la question elle n'est pas forcément de regarder les formes de mobilité mais surtout de regarder comment sur le territoire on va permettre que les gens restent, qu'ils puissent travailler et qu'ils aient les moyens effectivement de pouvoir être mobile pour aller au travail, pour aller faire des courses ou autre chose.

Je pense par exemple à la ligne Nevers-Dijon, on a besoin qu'elle soit électrifiée. D'ailleurs dans la loi d'orientation, on parle aussi des questions de transport de marchandises. Ce n'est pas uniquement le transport des êtres humains, c'est aussi la question du transport logistique, question qui est des pierres d'achoppement aujourd'hui avec la voie Centre Europe Atlantique qui pourrait permettre effectivement de désengorger un certain nombre de camions qui sont sur les routes et qui aujourd'hui occasionnent des accidents.

Donc il faut qu'on réfléchisse à ça, parce que l'on pourrait prendre une délibération, et moi je me réjouis que la région ces derniers temps ait confirmé son accord pour travailler avec la SNCF. Je me réjouis parce qu'elle aurait pu comme certaines régions ouvrir à la concurrence. Dans certaines régions, on a le privé qui utilise les lignes les plus rentables et puis les régions c'est eux qui financent le reste.

Alors moi, personnellement, ce que je pense, peut-être pas tout seul ici dans l'assemblée, c'est que ce n'est pas une obligation.

Je pense que la région a une vision pour savoir comment sur les territoires on peut réorganiser ces mobilités.

Alors peut y avoir effectivement des possibilités avec les communes et les communautés de communes (puisque'il en va quand même l'opportunité de regarder comment on peut travailler ensemble) mais moi je pense qu'il ne faut pas se précipiter pour dire on prend ça à notre charge parce que derrière tout ça c'est quand même une invitation malgré tout à de la fiscalité nouvelle.

C'est une invitation parce que si on met en place des dispositifs de mobilité, il faut les financer.

La loi NOTRe a déjà mis en exergue beaucoup de compétences notamment dans les communautés de communes, où ça pose des problèmes ; moi je pense qu'il ne faut pas qu'on se mette ça sur le dos en plus.

Madame Yasmina Bouzoula (notes)

Pose la question de la priorité de la thématique de la mobilité.

Déplore le manque de communication autour de l'offre de service Mobigo

Expose l'intérêt d'une extension du Deci-Delà et de l'investissement dans un deuxième bus.

Mais pose la question du coût par rapport à l'intérêt commun.

Déplore l'absence de préparation et d'études.

Affirme que la région a plus la possibilité que la CCSN de prendre en charge financièrement la compétence.

Madame Régine Roy

Je peux répondre peut-être sur plusieurs points.

C'est vrai ce que vous dites pour certains maires, mais ce n'est qu'un constat qui a été fait, c'est un diagnostic donc à un instant T.

Quand on parle de deux projets de transport en commun urbain en réflexion à La Machine et à Imphy, je pense que c'est plutôt un service à la personne, plutôt dirigés vers les personnes âgées et pas un transport en commun comme le Deci-Delà. Après c'est vrai que le Deci-Delà c'est Decize qui l'a mis en place. Certains maires ont répondu qu'ils souhaiteraient peut-être une extension mais voilà après mais c'est juste une réflexion. Après je ne pense pas effectivement que la réflexion ait été plus loin. La personne a exprimé un souhait mais en dehors de ça il n'y a pas eu d'étude de dire ben qu'est-ce que ça coûte. Ce n'était pas l'objet du diagnostic, c'était pour voir ce qui existait à chaque endroit, ce qui était envisagé

pour (parce que l'on voit que dans la compétence il y a aussi les tout ce qui va être nouveaux services) voir comment les personnes pouvaient appréhender le sujet.

Madame Justine Guyot

Simplement pour dire que je pense que dans la formulation de la délibération il y a peut-être une petite maladresse dans le sens où je pense que la mobilité c'est un enjeu majeur de nos territoires ruraux aussi bien pour nos jeunes qui ont parfois des difficultés à se déplacer pour accéder au monde du travail que pour nos aînés. Dire que la mobilité n'est pas une thématique prioritaire pour la plupart des communes, je l'interprète plutôt en disant que les communes n'ont pas forcément fait ressentir le besoin d'avoir un transport à proprement parler. Je pense qu'effectivement la mobilité est un atout majeur de notre territoire puisqu'on sait que sans véhicule aujourd'hui il est extrêmement compliqué d'accéder au monde du travail

Sur la commune de Decize nous avons fait un courrier à madame la Présidente en disant que nous étions opposés à ce transfert de compétences et en arguant simplement le fait que nous avons un transport urbain qui existent déjà qui est le Deci-Delà et qui est financée depuis bientôt dix ans par la fiscalité locale et que par conséquent il nous semblait compliqué pour la communauté de communes d'absorber de nouvelles charges puisque un transfert de compétences à la communauté de communes signifierait que nous transférons le dossier de la avec des charges supplémentaires pour l'intercommunalité.

Par contre j'entends aussi que des villes ont ce besoin de mettre en place un transport à la demande. Je pense qu'on est sur des villes intermédiaires et moyennes et ce n'est pas forcément incompatible puisque si vous regardez un petit peu comment et est rédigé cette loi c'est une grosse toile d'araignée où on peut prendre un petit peu ce que l'on souhaite.

Moi la seule chose concernant le territoire de la commune de Decize c'est que même si on part sur un transfert de compétences sur par exemple un transport à la demande ce que je souhaite c'est que le transport urbain reste gratuit pour les Decizois puisqu'il l'a toujours été. Je pense que ce serait normal qu'il le reste, ça a quand même été financé par la fiscalité des Decizois.

Je m'oppose aussi à ce qu'on mette en place ce qu'on appelle le versement mobilité ce qui serait une énième taxe qui serait versée par finalement les employeurs de plus de onze salariés et je pense qu'en période de crise sanitaire ce serait quand même rajouter des difficultés et faire peser encore des difficultés supplémentaires sur nos sur nos entreprises.

Bon, ma position elle est modéré.

C'est à dire que c'est très compliqué cette loi cette loi LOM et c'est très compliqué de se prononcer sans avoir vraiment d'étude d'impact et sans savoir ce que ce que coûtera finalement un éventuel transfert de compétences à l'intercommunalité.

On ne sait pas si ce sera trois cent mille, cinq cent mille, 1 million.

Je pense que sur la partie transport scolaire, il faut objectivement laisser ça à la région. Sur d'autres sujets comme le transport à la demande, c'est vrai qu'il y a peut-être des variables d'ajustement qu'on peut qu'on peut garder au niveau local, mais voilà, pour moi il est clair que si nous partons sur un transfert concernant, puisqu'on a la possibilité de le faire, qu'une partie de cette compétence concernant le transport à la demande, je souhaite que le service soit conservé dans son intégralité gratuitement pour les Decizois et qu'on n'instaure pas de taxe mobilité. Donc après ça veut dire financement sur les fonds propres de la collectivité.

Je pense qu'il faudra il faudra être vigilant quant à quant à l'avenir.

Madame Marie-Christine Vingdiolet

Alors pour répondre pour la Ville de la machine. Nous effectivement nous sommes contre la prise de cette compétence par la Com Com parce qu'on pense que chaque ville connaît bien les besoins de ses usagers. Donc Decize en a fait la preuve en mettant en place le Deci-Delà, donc nous effectivement c'est du transport à la personne en lien avec le centre socioculturel, je pense qu'Imphy c'est la même chose.

Je pense qu'on a déjà un certain nombre de compétences au niveau de la communauté de communes ; qu'on s'occupe déjà de ces compétences-là, après chaque commune peut bien gérer les transports au niveau de sa commune.

Après je comprends tout à fait qu'il puisse y avoir des conventions avec des petites communes autour de Decize, avec le Deci-Delà, mais là après c'est la mairie de Decize qui décidera, ça ne nous regarde pas.

Je pense qu'il ne faut pas que la communauté de communes prenne en charge cette compétence.

Monsieur Pascal Thévenet

Marie-Christine a presque tout dit, j'abonde effectivement dans le sens de Marie-Christine -Vingdiolet pour plein de raisons. Et d'une on avait des compétences obligatoires et là maintenant on a des compétences qui qui s'agglutinent les PCAET, les GEMAPI, le transport, on va avoir le social puisque et une pression de la CAF, etc... Je crois qu'il faut qu'on arrête un petit peu et deuxièmement bon pour des territoires urbains je pense que ça peut se négocier effectivement.

Pour des territoires ruraux, je ne vois pas trop l'intérêt ; il y a des moyens de mutualiser, ça existe déjà entre Decize et Saint-Léger depuis 2015 et ça fonctionne plutôt pas mal. Je pense que si La Machine le fait, ou Imphy, ils ont des communes à côté avec lesquelles peut-être ils pourront s'agglomérer. Ça laisse une souplesse, on peut maîtriser un petit peu ce qu'on fait encore au niveau des communes ; ce n'est pas mal en ruralité, parce qu'on n'est pas des villes, on n'a pas les mêmes les mêmes contraintes et puis les mêmes possibilités et financière et logistique et aussi humaine.

Et puis, là on parle de mobilité, c'est emmener les gens quelque part.

La mobilité c'est aussi autre chose, c'est apporter des services aux gens et ça on n'en parle pas et je pense que c'est aussi quelque chose qu'il faut qu'on ait dans nos campagnes, amener des choses aux gens. C'est pas seulement emmener les gens, parce que les gens qui ont choisi d'habiter à certains endroits sont peut-être pas forcément envie qu'on les trimballe tout le temps ailleurs, ils ont peut-être aussi envie qu'on leur amène des choses chez eux et j'y suis entièrement favorable. Et c'est pour ça que si on va dans ces principes-là, on va toujours essayer de déplacer les gens, de les emmener ailleurs, c'est un peu ce qui a fait notre mal puisqu'on voit maintenant qu'on emmène les gens dans les grandes villes, dans les grands pôles. C'est un petit peu un petit peu le contraire qu'il faudrait faire et donc moi je suis défavorable, effectivement, à ce qu'on prenne la compétence.

Monsieur David Colas

Je ne vais pas dire ce qui a déjà été dit moi. Je suis aussi opposé à ça. Je pense qu'il y a matière à travailler en profondeur.

La mobilité c'est global. On parle de la mobilité douce, à tout ce qui a trait au tourisme, pour moi c'est vraiment un autre discours.

S'agissant la mobilité, il faut être très prudent, on a des fois aussi des fois des micro-niches économique dans les communes et peut-être trop déployer c'est aussi un risque de voir fuir une certaine partie de l'économie locale qui est des fois aussi un peu fragile, donc c'est un peu à double tranchant.

Il ne faut pas non plus oublier, et ça on l'a vu nous au début de la pandémie, malgré le fait qu'on était tous très vigilants, les gens se sont organisés entre eux. On a aussi des réseaux qui existent et qui ne sont pas des réseaux officiels mais il y a tout simplement l'amitié, le voisinage, la solidarité...

Enfin vouloir mettre tout le monde sur un vélo... On sait bien que là où il y a beaucoup de transport en commun, il n'y a qu'à voir en périphérie des villes, il y a aussi beaucoup d'autosolisme. Donc ça c'est un peu des vœux pieux.

Les gens ont aussi le loisir de prendre les transports en commun pour autant que la publicité en est faite. Je rejoins Madame Bouzoula quand même sur le fait qu'on a peut-être aussi quelque chose à faire malgré tout sur la communication pour les plus jeunes entre autres. Je pense qu'il y a matière à faire de façon un peu plus structuré sur l'avenir, moi je suis assez favorable à créer des structures sociales et solidaires. Après quelle compétence : communes, département, intercos, je n'en sais rien mais je pense qu'il y a matière à travailler aussi là-dessus ; sur un transport à la demande qui pourrait aussi créer de l'emploi, pour aussi des jeunes aider les jeunes à passer leur permis, à se déplacer avec des véhicules accessibles, etc, etc...

Enfin j'ai une suggestion à faire à la région, notre grande région et monsieur Neugnot notre charmant président en charge de ce dossier que l'on est certains pratiquer. Déjà qu'ils assurent leurs compétences. Nous, on nous a retiré les abribus au prétexte qu'ils étaient dangereux sans même nous nous demander quelques avis que ce soit en nous disant qu'on les réinstallera peut-être quand ils auront de l'argent. Sachez qu'aujourd'hui on a, nous, des enfants qui attendent le bus sous la pluie. Je pense que je vais installer bientôt un parasol pour que les enfants attendent à l'abri... donc que la région assume déjà ce qu'elle a à assumer. Et puis enfin aussi un conseil à la région, qu'elle revoie aussi ses prix tarifs. Parce que lorsque l'on voit qu'il faut payer 5 euros pour aller à Nevers donc 10 euros aller-retour... Jusqu'à preuve du contraire si je prends un billet avec un petit peu d'anticipation, je vais à Paris pour 15 euros alors que je fais tout juste un Decize Nevers pour 10 euros. Donc sachant que nos jeunes ont aussi des difficultés à avoir un peu d'argent déjà pour manger effectivement, pour se déplacer c'est un peu compliqué.

Enfin bref, que chacun s'occupe de son pallier et je pense que tout ira bien et donc je m'oppose au transfert de compétence.

Monsieur Cyril Renard

C'est pour une petite précision. Si j'ai bien compris tous les transports régionaux actuels restent régionaux si on prend la compétence.

Donc tout ce qui est scolaire actuel ne bouge pas dans les deux cas.

Une petite précision ou un avis d'une petite commune ; nous on avait déjà discuté il y a quelques années, pourquoi le Deci-Delà ne viendrait pas jusqu'à Devay. C'est toute une organisation, c'est une modification des tournées, c'est trouver un accord financier, ce qui est tout à fait logique, donc ça après c'est entre Decize et les petites communes s'il y a besoin.

Nous on n'est pas forcément concernés pour les mobilités, enfin tout ce qui est transport en commun, mais tout ce qui est à la demande, on le fait très bien en ce moment avec les vaccinations et puis après ça passe par le centre social et voilà

on n'a pas de gros besoins. On a une ligne pour aller au marché qui n'est pas très fréquentée parce que, aussi, elle n'est pas très connue... mais c'est des pistes à développer au niveau des communes ça, c'est tout.

Donc n'y a pas d'intérêt à la prendre cette compétence pour mon avis.

Madame Régine Roy

C'est plus à transport qui s'organise sur un bassin de vie plutôt qu'à une grande échelle.

Monsieur François Gautheron

Je vais en rajouter une couche.

Au niveau national, je pense que c'est la démonstration une fois plus que notre président n'a rien compris à la France et encore moins la ruralité.

C'est la démonstration qu'il y a un certain nombre de gens qui sont attachés à la mort des petites communes, on l'a vu avec la taxe d'habitation.

Ils sont attachés à la recentralisation, on l'a vu avec la fusion des régions qui n'a rien apporté et qui a coûté une fortune et qui est d'une inefficacité absolue parce qu'il faut aller traîner à Besançon ce qu'on faisait avant à Dijon.

On l'a vu un petit peu dans tout. On l'a vu avec les P.L.U.I. qu'on essaye de nous refiler, le P.L.U l'intercommunal. On essaye de dépouiller les maires qui sont les mieux placés que tous pour décider où on fait quoi et on essaye de filler ça à des gens qui sont pas compétents.

Donc je crois que dans tout ça on oublie toujours le grand principe numéro 1 de toute organisation, descendre le plus bas possible dans la hiérarchie les décisions qui peuvent être prises à ce niveau. Principe de subsidiarité absolument connu par toutes les écoles de management.

Donc ça commence à bien faire je pense, on en a parlé nous entre Maires.

Je prends l'exemple de Sougy. On a acheté un Peugeot 9 places, on va faire du transport à la demande, rien n'interdit de penser qu'un jour on pourra essayer de vous goupiller quelque chose avec Béard et Druy, voire Saint-Ouen pourquoi pas... quand on va à Nevers on peut ramasser trois gars à Saint-Ouen c'est pas un problème.

On est capable de s'organiser, je prends l'exemple de la vaccination, on a organisé un transport à la demande pour les vaccinés, pour les vieux, on en a une vingtaine, c'est un casse-tête invraisemblable de d'essayer de négocier ça. Notre secrétaire, ce n'est même pas notre secrétaire, c'est la fille qui s'occupe de la de la bibliothèque y passe ses journées, c'est compliqué et c'est déjà compliqué au niveau local. Imaginez-vous au niveau de Decize si Monsieur Barral avait à gérer tout ça. On a la véloroute, c'est de la mobilité ou ce n'est pas de la mobilité ?

On a le skate, le roller, le vtt, le covoiturage... comment on va gérer le covoiturage depuis Decize.

Donc si vous voulez c'est complètement stupide cette loi, elle a été inventée par des imbéciles. Elle est valable dans les grandes agglomérations et c'est tout, comme d'habitude. On s'occupe des douze grandes agglomérations et le reste on s'en fout, donc moi je suis absolument contre bien évidemment et je rappelle qu'une partie de nos valeurs vient quand même de ce qu'un certain nombre de nains à Bruxelles décident des conneries que nous sommes obligés d'appliquer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, s'oppose à la prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité ».

4. Affaires institutionnelles : Commissions communautaires

Suite au retrait de Monsieur Rémy CHARDONNERET, ex conseiller communal de La Fermeté et présent à la Communauté de Communes au sein des commissions « Mutualisation » et « Promotion du territoire », il est proposé au Conseil de désigner au sein de ces commissions, pour prolonger son investissement, Monsieur Alexandre CHARLOT.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

La composition actualisée des commissions communautaires s'établit comme suit :

« Promotion du Territoire »	« Itinérances douces »	« Mutualisation »	« Economie circulaire et valorisation matière, tri sélectif »
Marie-Christine VINGDIOLET	David COLAS	Pierre THÉVENARD	Jean-Marie MONNETTE
Gilles CHATILLON	Didier MOREAU	Gilles CHATILLON	Elisabeth ESCURAT
Jean Pierre DEDRYVER	Yves MASSELON	Michel VINCENT	Jacqueline MASSON
Noël GAUCHET	Christophe GIRARD	Daniel CAILLOT	Augustin JANKECH
Karine MARCHAND	Numa VASSART	Ludovic FAGOT-REVURAT	Evelyne THEVENIN
Séverine COLIN	Philippe ROLLIN	Jacques MOREAUX	Jean GARÇON
Fredéric ROY	Christophe DAGOUNEAU	Cyril RENARD	Frédéric MAILLAULT
Patrice DRAGAN	Ronald POUSSON	Gérard LORIOT	Gérard LORIOT
Pascal PESSON	Charly GUILLAUMET	Christophe FASSIER	Joëlle CHARBONNIER
Mireille GATEAU	Isabelle PERDRIEUX	Jean-François SAURAT	Barbara ROY
Alexandre CHARLOT	Thierry CHARDONNERET	Alexandre CHARLOT	Marc ESPEJEL
Pascal GIRARD	Sylvie DUMONT	Pascal GIRARD	Michel RAPIAT
Edith FROMANGER	Edith FROMANGER	Guy MAZOIRE	Alain-Michel BLANCHARD de LA BUHARAYE
Christine BLOND	Nathalie FOREST	Éric CLAVEL	Didier RICHE
Serge DEMAS	René LOUIS	François SCHWARZ	Bernard SOULAT
Christophe FRAGNY	Anne LEROY	Fabrice BARDON	Cyril BONNEAU
Nelly PILLON	Cédric AFFAIRE	Michel JOLY	Pascal DEFOSSÉ
Séverine BLOT	Christophe BLANLUET	Yannick DUMAS	Marie-José CHABANNES
THOMAS Servane	POLIER Séverine	BARBIER Roger	COLAS Gilles
Philippe MARTIN	Sylvie CESBRON	Serge REIGNER	-
Cécile BENOIST D'AZY	Gilles THÉBAULT	David COLAS	Jean-Philippe CLÉMENT

5. Opérations patrimoniales : Achat d'un terrain ZI Petits Champs à Imphy

La parcelle AS 163 située sur la zone des petits champs à Imphy, en prolongation de la voirie communautaire et d'une contenance de 267 m², est la propriété de la Ville d'Imphy.

Dans un objectif de maîtrise du foncier sur la Zone d'activité pour des enjeux d'aménagement et d'accès des entreprises, il est proposé d'acheter cette dernière à l'euro symbolique, le cas échéant frais en sus.

Un débat s'ouvre.

Monsieur François Schwarz

Juste pour dire c'est dommage que la communauté de communes n'ait pas acheté en même temps, avant. Parce que là ça va coûter plus cher en frais.

Madame Régine Roy

Il n'y a pas besoin de border puisque c'est juste un chemin. Mais ça fait partie des fois des choses qu'on ne s'explique pas. Quelque chose qui a échappé à ce moment-là dans le découpage et puis là on s'en aperçoit parce ce que l'on a une demande de l'entreprise sinon on n'aurait peut-être pas forcément vu.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

6. Opérations patrimoniales: Vente d'une partie d'une propriété bâtie sur la Commune de Lucenay

La Communauté de Communes avait acheté, en 2017, le rez-de-chaussée d'une propriété bâtie sur la parcelle cadastrée D2338, rue des deux Ponts. La Commune de Lucenay ayant acquis à la même occasion l'étage.

Comme le projet mené à bien rue d'Ozon, le projet initial était, pour ce bâtiment, que la Communauté aménage une cellule commerciale en bas et la Commune un logement à l'étage.

Les perspectives pour lesquelles l'aménagement commercial était envisagé ayant disparu, l'aménagement est différé sine die et le bâtiment constitue une charge pour la Communauté.

La Commune de Lucenay ayant des projets d'aménagement de l'ensemble du bâtiment, elle a fait offre d'achat de 10 000 €.

La partie de la Communauté avait été acquise pour 14 210 € hors frais, elle est à présent estimée par les Domaines à 12 000 €.

Aussi, et vue l'intérêt général attaché à ce que ce bâtiment ne constitue pas une charge sans perspectives pour la Communauté et à ce que le centre bourg de Lucenay puisse être revalorisé par l'opération d'aménagement envisagée par la Commune sur l'ensemble du bâtiment, il est proposé au Conseil de consentir à la vente au prix proposé.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

7. Affaires financières : Admissions en non-valeur sur le budget SDMA

Suite à des diligences infructueuses menées par le Comptable public, il est proposé au Conseil d'admettre en non-valeur les titres suivants :

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Imputation	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2019	T-395	7078-812-	BRUNIE Blandine	8,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2019	T-396	7078-812-	CANTE DOS SANTOS Jacq	6,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2019	T-362	7078-812-	CAUVIN Gaelle	8,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2019	T-363	7078-812-	CLARISSE Sandrine	12,50 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2019	T-387	7078-812-	FOUGERET Stephanie	8,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2019	T-228	7078-812-	GAUCHE Jeremy	10,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2019	T-473	7078-812-	HAPP Florence	12,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2019	T-315	7078-812-	MARTIN JULIEN	9,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2019	T-452	7078-812-	RICHER Patrick	8,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2019	T-307	7078-812-	SAUVAGE Gerald	6,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2019	T-249	7078-812-	SAUVAGE Gerald	12,50 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2019	T-464	7078-812-	TILLIER Patrick	8,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
TOTAL					108,00 €	

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

8. Affaires financières : Participation à la redevance de la Concession du Port par la société Crown Blue Line

Face aux circonstances exceptionnelles et inédites de ces derniers mois, le conseil d'administration de Voies Navigables de France a décidé d'accorder aux entreprises, associations et particuliers exerçant une activité économique liée à la restauration, à l'hôtellerie, à l'évènementiel, au tourisme, à la culture et au sport sur le domaine public fluvial une exonération de redevance domaniale à hauteur de 50%. La Communauté de Communes Sud Nivernais qui bénéficie d'une concession sur le Port de

la Jonction à Decize n'a pas pu bénéficier de cette mesure car elle n'exerce pas directement une des activités précitées.

Toutefois, cette dernière est amenée à mettre à disposition, à titre onéreux, les installations du site à deux exploitants : la SPL Confluence, contrôlée par la CCSN, qui y exploite une activité « Port, Hôtellerie, Restauration » et la société Crown Blue Line Limited, appelé « Le Boat » sur son établissement de Decize, qui y exploite une activité de coches nolisés (location de bateau sans permis).

Le Boat a acquitté pour 2020 24 261 € de loyers appelés par la Ville de Decize par l'intermédiaire de la CCSN pour les bâtiments sur l'emprise de la concession et 8 871,29 € de participation à la redevance VNF acquittée par la CCSN sur l'ensemble de la concession (sur un montant total de 46 619,96 €).

Le Boat a vu son activité fortement impactée par la crise et a fait part d'une perte de chiffre d'affaire sur le site de Decize de 38% pour 2020. De ce fait, le Boat a formulé une demande de soutien.

Aussi il est proposé de réduire la participation du Boat à la redevance 2021 de 4 435,65 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

9. Fonds de concours : Modification du règlement d'intervention communautaire

La Communauté de Communes Sud Nivernais, par l'attribution d'un fonds de concours, a la volonté d'accompagner les 16 communes de moins de 1 000 habitants (population municipale) qui souhaitent réaliser des investissements n'entrant pas dans les critères du contrat-cadre de partenariat entre le Conseil Départemental de la Nièvre et la Communauté de communes. Ce fonds de concours est mis en place sur la même période que le contrat cadre entre le Conseil départemental et la Communauté. Un règlement en définit les conditions générales d'attribution et les modalités de paiement.

A l'issue de travaux du groupe de travail ad hoc mis en place par la Vice-Présidente déléguée à la Prospective et à la solidarité territoriale, il est proposé au Conseil d'adopter les modifications suivantes au règlement existant tel qu'adopté par délibération du 25 Juin 2019.

Article	Modification proposée
Préambule	Nouvelle période 2021-2023
2.1. Modalités d'intervention	Enveloppe globale portée de 100 000 € à 150 000 €
2.2. Bénéficiaires et dépenses concernées	Ajout d'un seuil de tolérance de 10 % pour les projets proposés, le montant maximal restant à 25 000 € HT.
2.3. Projets autorisés	Ajout de l'acquisition de matériel numérique et de logiciel pour la gestion de cimetière
2.5. Modalités d'attribution	Ajout d'une date butoir pour le dépôt de dossier fixée au 31 mars de l'année n (par exception au 30 avril pour l'année 2021)
2.5. Modalités d'attribution	Ajout des devis dans les pièces obligatoires composant le dossier de demande de fonds de concours
2.5. Modalités d'attribution	Mise en place d'une convention d'attribution en cas d'acceptation de dossier
2.5. Modalités d'attribution	Ajout d'une date butoir pour le commencement des travaux fixé au 31 mars de l'année n+1 (par exception au 30 avril 2022 pour l'année 2021)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

10. Mutualisation de matériels communautaires

L'article L5211-4-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« afin de permettre une mise en commun de moyens, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut se doter de biens qu'il partage avec ses communes membres selon des modalités prévues par un règlement de mise à disposition, y compris pour l'exercice par les communes de compétences qui n'ont pas été transférées antérieurement à l'établissement public de coopération intercommunale ».

Aussi, et suite au travail mené en Commission « Mutualisation », il est proposé au Conseil d'utiliser cette faculté, avec dans un premier temps les biens suivants :

- Broyeur à branches diamètre < 120 mm
- Karcher nettoyeur COMET 250 BARS 960L/HEURE
- Balayeuse à rouleau
- Lames terrassement
- Cureuse à fossés
- Plaques vibrantes x 2

Dans ce cadre, et en l'attente d'autres règles à venir à l'issue d'un travail ultérieur de la Commission, il est proposé d'adopter le règlement suivant :

- les mises à disposition se font dans le respect d'une équité entre les communes ;
- les mises à disposition se font en suivant un planning de retrait et de retour organisé sous l'égide de la CCSN ;
- les biens sont mis à disposition après état des lieux contradictoire et doivent être rendus dans un état au moins identique de propreté et d'entretien ainsi que des niveaux de fluides identiques ;
- à compter du retrait et jusqu'au retour des biens, les biens sont sous la garde et la responsabilité de la Commune bénéficiaire de la mise à disposition qui est responsable de tout sinistre fait au bien et du fait du bien ;
- dans le cadre de la mise à disposition, la commune renonce à tout recours contre la CCSN sauf faute lourde de la CCSN au sens du droit administratif ;
- les demandes de mise à disposition impliquent l'acceptation des présentes règles.

Par ailleurs, une démarche est entamée pour permettre la mise à disposition de matériel nécessitant la mise à disposition concomitante d'un personnel qualifié de la Communauté dans le cadre des dispositions légales prévoyant la consultation du comité social territorial, l'établissement d'une convention et la détermination d'un coût unitaire.

Un débat s'ouvre.

Monsieur François Schwarz

Ce qui est dommage c'est que ça rentre pas encore dans le matériel comme le manuscopique et puis le faucardeur, que ça soit pas déjà mis dedans. Ça c'est du matériel qu'on a déjà et une mini pelle qui était en pourparlers.

Madame Régine Roy

La minipelle est toujours en pourparlers. Mais ça, ça fera partie justement des réflexions avec le personnel, puisque on ne peut pas le mettre tout de suite à l'ordre du jour, il faut qu'on voie par rapport au personnel, il y a des choses que l'on doit faire pour pouvoir le faire. Même du personnel qu'on mettra à disposition de la commune puisqu'il y a des demandes de ce côté-là, il faut qu'on soit vraiment en règle, qu'on mette tout ça d'aplomb pour pouvoir le faire.

Monsieur François Schwarz

Au jour d'aujourd'hui, on ne peut pas accéder ce matériel-là.

Madame Régine Roy

Alors pour l'instant donc je dirais non. Ça dépend votre question. C'est à dire que si, admettons, il y avait vraiment un besoin on peut effectivement quand même aller avec le personnel vous dépanner, on ne va pas vous laisser tomber. Mais c'est quelque chose qui va être vraiment acté après par le biais d'une convention et qu'on soit dans les règles surtout.

Monsieur Cyril Renard

Il me semble que l'autre jour on avait dit que ça serai une année d'essai pour le personnel et puis le télescopique et tout ça.

Ce n'est pas exclu de pouvoir en bénéficier pour les communes qui en ont besoin comme on avait parlé avec Béard l'autre jour. Mais ce n'est pas inscrit dans une démarche pérenne et là on laisse faire, on se cale et puis on verra fin d'année ce qui est à faire et le mode de fonctionnement.

Madame Régine Roy

Tout à fait, donc on s'est dit que comme c'est le début on va se donner l'année 2021 pour voir comment tout ça fonctionne et puis après on affinera à partir de 2022 et là vraiment caler les choses de manière pérenne comme vous venez de le dire.

Madame Justine Guyot

Moi j'aurais simplement une petite question. On va pas revenir sur les polémiques sur le faucardage puisque finalement c'est que l'Etat qui doit faucarder, qu'il ne faucardera pas puisqu'il n'y a pas de crédits et donc c'est bien encore aux collectivités qu'il va devoir, enfin qu'on va devoir gérer cette problématique-là.

Moi par contre, bon, le faucardeur ne rentre pas dans le matériel communautaire mutualisable, pas de problème. Par contre il me semble qu'on avait créé un service public par délibération il y a à peu près un an et demi et on avait arrêté un tarif de prestations ; je crois que c'était 664 euros par jour avec le personnel ect.

Si aujourd'hui, très simplement, de façon très pragmatique, si la commune Decize demande à bénéficier dans le cadre de ce service, donc on n'est pas dans le cadre de la mutualisation. Mais si on demande à bénéficier de faucardeur dans le cadre de ce Service est-ce que nous pouvons faire une demande pour bénéficier de ce faucardeur sur les quinze premiers jours, admettons du mois de mai, en payant les sommes qui ont été fixées par délibération, puisque là on ne mutualise pas.

Mais de toute façon, même si on mutualise, on va quand même payer quelque chose ; ça ne sera pas une mutualisation gratuite, il faut aussi être lucide et j'en ai tout à fait conscience. Est-ce que du coup si cette année on en fait la demande, on peut rentrer dans le cadre du service et donc payer 800 euros par jour pendant une semaine.

Parce que j'ai peur que l'on soit encore comme ce qui s'est passé l'an dernier avec des situations quand même assez pénibles à gérer où tout le monde se plaint où c'est les réseaux sociaux, la com com doit faucarder, la ville de Decize doit faucarder, l'Etat doit faucarder, enfin tout le monde doit faucarder mais finalement personne ne faucarde.

Donc c'est simplement est-ce qu'on peut rentrer dans ce cadre-là, est-ce qu'on peut solliciter le faucardeur dans le cadre du spic ?

Monsieur David Colas

Je suis ravi Justine que tu profites de cette assemblée publique pour pouvoir t'exprimer puisque tu as adressé un courrier à la présidente qu'elle nous a retourné à moi et à monsieur Thévenard et aussi à Guy Hourcabie dans le cadre de la compétence de GEMAPI. Et du coup on t'a proposé une date effectivement qui ne convenait pas et du coup on te propose d'autres dates pour un pour en échanger et tu souhaitais par contre ça soit évoqué effectivement bureau pour plus de transparence selon tes propos, selon ce que tu nous as écrit.

Alors moi les réseaux sociaux, Il n'y suit pas déjà. Donc je ne suis pas sensible à ça parce que j'ai pas tout à fait le temps de m'épancher là-dessus.

C'est à dire que je comprends je comprends ton propos quand tu dis que les gens se posent des questions. Mais les gens, il ne faut pas les prendre pour des naïfs, c'est à dire qu'on peut aussi leur expliquer.

Lorsqu'on traverse une ville que ce soit Decize ou d'autres et qu'on voit les trous désespérément énormes dans les rues et on l'a vu l'autre jour en battant le pavé pour aller défendre notre lycée départemental. On a vu effectivement que la route n'est pas belle, mais si on explique aux gens que c'est pas la commune de Decize de payer l'enrobé pour boucher les trous parce que c'est une compétence départementale, parce que c'est le département, les gens comprennent et ils le comprennent bien parce que quand on voit l'état du quai de l'Europe on se doute bien que c'est pas à la ville de Decize de le réparer.

Je pense que si on explique aux gens la problématique liée à la vieille Loire et dieu sait que les gens commencent à la comprendre, les gens comprennent aussi si tu veux. Donc on a bien compris le sens de ton courrier qui n'était pas très précis mais l'idée c'était effectivement de faucarder la veille Loire.

Il y a effectivement un service public qui a été créé pour ça, tu l'as rappelé, en 2018 et on a tous délibéré favorablement pour la création ce service public. Alors après je n'ai pas la notion juridique, est ce que la commune peut dans ce cadre ce spic utiliser le service, peut-être. Après c'est la destination. On va se remettre sur la veille Loire... Alors, on a eu des contacts entre autres avec le canoë kayak de Decize. On les a reçus, Monsieur Ney, on a eu des courriers avec le président de cette association, la présidence s'est engagée à ce qu'il y ait une action soit faite là, dès que ce sera possible, enfin quand le moment sera le plus opportun, pour leur permettre de continuer leurs activités sportives et y compris aussi auprès des scolaires etc. Donc ça, on va accéder à cette demande. La création d'un groupe de travail (alors ce n'est pas... évidemment quand on a un problème en France on crée des groupes de travail) mais il faut aussi avancer, ça se passe comme ça. L'idée... on a échangé par mail à plusieurs reprises à ce sujet-là, pour arriver toujours au même constat : l'Etat se désengage. Ça voilà, c'est un constat. On nous dit que la veille Loire se ferme. Bon moi je veux bien mais je fais partie d'une génération où sur la veille Loire j'y faisais des radeaux quand j'étais gamin et je pourrai encore y retourner la veille Loire y a encore de l'eau. Je veux dire, avant que ça se ferme, il va se passer je pense encore plusieurs années avant qu'il n'y

ait plus d'eau. Ça va vite c'est vrai mais il y a encore de l'eau. Ça va vite c'est vrai. Je crois qu'en fait le problème il faut qu'on le prenne différemment ; on s'accorde à dire qu'il faut un projet pour que l'état puisse faire quelque chose. Donc moi je pense et c'est là dans le cadre de ta compétence sur la prospective c'est là-dessus moi je pense qu'on pourrait travailler sur un projet. Non ? La prospective c'est l'ambition, c'est l'ambition du territoire, c'est pour ça qu'on veut se rencontrer pour discuter et du coup je pense que si on a un projet global sur le territoire, un projet... on parlait de marketing territorial, on parle de tourisme, on parle du toueur, on parle de beaucoup de choses.

Je pense que si on parle sur une idée d'utiliser les voies d'eau de façon globale on aurait peut-être matière aussi à faire comprendre à l'Etat que les politiques locaux souhaitent s'emparer de la thématique entre autres de ceux de cette vieille Loire. Ça c'est le premier point. Enfin le faucardage. Effectivement on a hérité des faucardeurs. Moi personnellement je n'étais pas favorable. Mais voilà, quand on a fusionné on a hérité des faucardeurs avec un projet de notre ancien président. Il y a d'autres solutions alternatives. Parce que lorsqu'on parle avec tous les spécialistes du milieu ils nous disent bien que le faucardeur c'est joli en surface effectivement mais ça ne fait que renforcer la plante en partie basse. Donc ça ne solutionne pas le problème. C'est palliatif, c'est presque palliatifs. Il y a des sociétés et on est en train de se rapprocher d'elles qui travaille avec d'autres plantes qui mangent les plantes etc. Il y avait aussi des techniques par ultrasons, il y a énormément de choses qui se font et donc là avec les président et vice-président en charge de la GEMAPI, on est en train de travailler sur la thématique pour pouvoir pousser le bouchon un petit peu plus loin et je dirais aller au plus haut de l'état, y compris au niveau ministériel, pour pouvoir faire bouger les lignes. Voilà, ça c'est la réponse sur la vieille Loire. Enfin le faucardeur, juste pour terminer là-dessus, puisque le service a été créé. Le service fonctionne parce que VNF vient de solliciter. Le devis est signé, on me l'a fait passer avant-hier. VNF a sollicité le faucardeur. Le faucardeur est engagé sur le canal du nivernais dans un premier temps entre Champvert et Verneuil, me semble-t-il, justement pour nettoyer ce canal du nivernais parce qu'il y a énormément de plaisanciers qui font part du fait qu'ils ne peuvent plus venir ici parce que ça devient ça devient plus navigable. Il y a aussi des enjeux là-dessus. Donc va aussi se poser la question de la disponibilité du matériel.

Madame Justine Guyot

J'avais rencontré la sous-préfète et puis le directeur de la DDT sur la problématique de la jussie et de l'élodée en vieille Loire. Effectivement, ce que souhaite l'état c'est que qu'on élabore un plan de gestion de la vieille Loire et quand on élabore un plan de gestion de la vieille Loire ça veut dire tout simplement écouter les collectivités vous êtes bien mignonnes, nous on va gentiment se désengager et puis vous vous allez faire des projets et vous allez faire le nécessaire pour entretenir le cours d'eau pour lequel nous avons zéro. Puisque c'est bien le discours de l'état. Nous avons zéro parce qu'il considère que ce n'est plus un cours d'eau navigable. C'est un bras mort et donc ils n'affecteront selon leurs propos, ils nous l'ont dit à plusieurs reprises, ils ne mettront pas d'argent. Moi ma question elle est très simple. Aujourd'hui, on est en période sanitaire, c'est compliqué, on espère quand même attirer à l'horizon de l'été 2021 un certain nombre de touristes. Tous les ans on a des touristes qui se plaignent, notamment au niveau du camping qui est municipal, et le constat est toujours le même : c'est terrible cette vieille Loire, c'est sale, il y a des odeurs nauséabondes qui en ressortent, etc. Moi

j'entends tout ce que tu dis et je sais, on a déjà aussi, au niveau de la municipalité, travaillé et il y a des mesures alternatives au faucardage qui n'est pas la meilleure des solutions puisqu'effectivement ça prolifère d'avantage. Parce qu'il y a pas mal de discours sur le faucardage. Certains disent qu'il faut faucarder à partir du mois de mai et puis le faire tous les deux mois, certains disent qu'il ne faut pas du tout faucarder, qu'il faut arracher. Enfin voilà, je pense que personne ne sait vraiment ce qu'il faut faire aujourd'hui et qu'on est face à une problématique environnementale majeure. Moi ma question elle était simplement de savoir, si on en fait la demande pour cette année, est-ce que moi, tant pis que la ville finance c'est comme ça, mais est-ce qu'on peut bénéficier du spic. Bon, visiblement, il est mis à disposition de VNF, donc nous on va se retourner et du couvert vers une boîte privée puisque je crois que dans le 49 on a des contacts qui proposent des prestations de faucardage. Mais voilà, je pense que pour les prochaines années il faut qu'on ait vraiment, comme tu le disais, une réflexion sur un projet pour notre vieille Loire. Qu'est-ce qu'on souhaite en faire. Moi c'était simplement là pour l'année 2021 parce que je sais que ça va ça va créer encore des troubles à l'ordre public et des problèmes de salubrité, c'est plutôt ça qui me dérange.

Madame Régine Roy

Alors Justine, pour te répondre. Oui, je pense que le spic qu'on a mis en en place en 2019 effectivement c'est pour faire des prestations d'intervention du faucardeur avec personnel, je le précise bien. Parce qu'il faut qu'on ait un permis bateau déjà pour aller sur la vieille Loire. Après je dirais qu'il faut qu'on définisse un périmètre parce que sinon on ne va pas pouvoir te dire oui on peut mettre le faucardeur à disposition comme tu dis dans ce cadre-là et faucarder toute la vieille Loire. Ce ne sera pas possible parce que toute façon quand on aura fini à un bout on pourra recommencer à l'autre. Il faut peut-être qu'on arrive à définir des périmètres. Qu'est-ce qu'il faut, qu'est-ce qui est prioritaire, comme on a fait avec le canoë kayak puisqu'on s'est encore engagé comme on l'a fait l'année dernière. On avait fait à peu près 200 ou 300 mètres. 200 ou 300 mètres, c'est huit jours, c'est beaucoup de temps. Donc après, il ne faut pas oublier que si le tourisme reprend on aura aussi le port à tenir en état. C'est pour ça, si on définit un périmètre, on dit c'est devant tel endroit, on en parle ensemble et tu en bénéficies dans le cadre du spic, pourquoi pas. Mais il faut vraiment qu'on définisse qu'est-ce que tu attends.

Madame Justine Guyot

Moi, je pense que quand on arrive à Decize, la première chose qu'on voit c'est ce pont avec ses plantes invasives qui sont absolument monstrueuse et qui créent quand même des troubles aux riverains. C'est où j'en viens. C'est à dire que j'ai régulièrement... Alors, au départ, on n'avait pas ces courriers qu'on reçoit en mairie. Maintenant on a des courriers des riverains qui habitent plutôt sur l'avenue Victor Hugo vers le pont de la vieille Loire qui ont des problématiques avec des proliférations de moustiques, d'odeurs nauséabondes et cetera. Vous savez aussi qu'on a aussi une personne qui a failli décéder puisqu'elle était prise dans les algues. Bon on n'est pas censé pêcher en vieille Loire etc, je suis bien d'accord mais il y a quand même aussi un enjeu qui est lié aussi à la protection des populations. Donc quand tu parles de prospective, oui ça effectivement mais c'est un enjeu fondamental. Après ce qu'on pourra faire de la vieille Loire, là c'est pareil, on verra ce que l'état nous nous laisse nous laisse faire... Curer la vieille Loire c'est une possibilité...

Monsieur David Colas

Mais là-dessus, il n'y a pas de souci, je suis pas à convaincre sur l'intérêt du fait qu'on a quelque chose qui doit être mis en valeur. Ce n'est pas le souci et je rejoins ce que tu dis, mais justement c'est sur la vraie définition du projet. C'est à dire que mettre en avant la salubrité publique ça me semble être un enjeu du coup qui devient primordial. Les nuisances olfactives, visuelles, c'est moins pire si je puis dire, mais la personne qui se noie... Mais même aussi des pompiers, pour avoir échangé avec eux, c'est aussi une problématique. Le capitaine Herbourg, je ne sais pas s'il est encore à Decize, il est sur le départ... Mais pour avoir échangé avec eux, c'est aussi une problématique pour aller secourir les gens et puis même pour eux, parce que le risque existe. Donc l'histoire c'est pas de se convaincre sur l'intérêt c'est plutôt de mettre en place quelque chose qui soit impactant et qui soit fort en termes de projet peut-être pour prendre le problème par un autre bout que par la dimension touristique et estivale.

Monsieur François Gautheron

Il faut toujours revenir aux bons principes de notre ami Blaise Pascal. Quand on ne sait pas régler un problème, il faut le décomposer en partie qui sont réglables. Je crois que là on a typiquement un problème de court terme et un problème de long terme. Le problème de court terme c'est qu'effectivement on est tous emmerdés avec la jussie. Moi je suis comme David, je me suis baigné quand j'étais gamin au stade nautique. J'ai même été là le jour où il y a quelqu'un qui s'est tué en s'écrasant sur le ponton en faisant une espèce de ski nautique local... Donc on est tous convaincus qu'il y a quelque chose d'indispensable à faire tout de suite.

Ça, je crois que ça passe par le faucardeur. Alors là, je vous laisse vous débrouiller pour savoir comment vous ferez.

Par contre ce qui est sûr c'est qu'il y a un problème à long terme que personne n'a encore pris conscience au niveau de l'état du petit bijou qu'on a à Decize et qui est tout à fait exceptionnel, je le répète à chaque fois, en France. C'est le seul endroit où, à ma connaissance, il y a un fleuve, une rivière, et deux canaux ; c'est le seul. Bon, à partir de là, on est confronté à la vieille problématique de l'état, toujours pareil, je reviens toujours la même chose, avec des fonctionnaires que je connais par cœur aux ponts et chaussées qui sont obnubilés par un certain nombre de textes, qui sont infoutus de d'essayer de créer quoi que ce soit de nouveau. Donc c'est la raison pour laquelle, il me semble, on avait dit en réunion de l'étude de Confluence qu'on allait demander à la SCET qui doit nous faire une étude d'aménagement de de ce petit espace Confluence, on lui avait demandé de se pencher sur le délicat problème que nous pose la Loire, qui en plus a un statut complètement tordu parce qu'elle n'est plus classée navigable mais elle n'est pas sortie de l'inventaire des voies navigables... donc allez y comprendre quelque chose. Moyennant quoi, en plus, elle a le qualificatif de grand fleuve sauvage, dernier fleuve sauvage en Europe, donc toujours dans les yeux dessus de tous les nains Bruxelles dont je parlais tout à l'heure. Donc si vous voulez on a on a ce problème qu'il faut absolument attaquer et ça c'est un problème juridique, c'est un combat qui va prendre des années mais c'est un combat qui n'a rien à voir avec le court terme du faucardeur.

Malheureusement on est obligés effectivement d'enlever cette saloperie de jussie tout de suite et puis, après, il faut dès maintenant poser les bases de l'exploitation et de la mise en valeur de cet espace qui, encore une fois, est absolument exceptionnel en France.

Madame Régine Roy

Merci. Donc, pour conclure, je propose effectivement que les différents groupes de travail, commissions, gemapi, mutualisation, itinérances douces et puis toi, prospective, si tu veux, travaillent sur ce sujet pour essayer de trouver des solutions. Et puis, deuxièmement, il faudrait peut-être que l'on se revoit pour voir exactement quelles sont les demandes pour le faucardeur, pour qu'on puisse ne serait-ce qu'afficher un calendrier.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

11. Tourisme : Ventes d'actions de la Société Publique Locale (SPL) « Confluence »

Les Communes membres de la Communauté qui existait autour de Decize avant 2016 sont toutes actionnaire minoritaires (aux côtés de la CCSN, majoritaire) de la Société Publique Locale « Confluence » qui exploite le Port de la Jonction, le Stade nautique, le Centre Technique Fluvial et qui est titulaire d'une délégation de service publique pour l'Office du Tourisme.

Du fait des fusions successives, les 12 autres Communes ne sont pas actionnaires. Il apparaît aujourd'hui opportun de permettre à ces dernières d'entrer au capital pour avoir un regard plus direct et plus formel sur les affaires de la SPL que l'intermédiaire de la CCSN.

Il est de ce fait proposé au Conseil de permettre cette entrée au capital par la vente d'une action à chacune des Communes non actionnaires (La Fermeté, Imphy, Saint-Ouen-sur-Loire, Béard, Druy-Parigny, Saint-Léger-des -Vignes, La Machine, Thianges, Champvert, Verneuil, Devay, Toury-Lurcy) sous réserve de leurs accords respectifs par délibération concordante ; et ce à valeur nominale de 500 € l'action.

Cette proposition permettrait que l'ensemble des Communes de la CCSN puissent être représentées aux Assemblées générales de la SPL. Elle ne remettrait pas en cause la majorité des voix restant acquise au Représentant de la CCSN à ces Assemblées, ni la composition actuelle du conseil d'administration.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

12. Débat d'orientations budgétaires

La Présidente présente au Conseil le rapport d'orientations budgétaire et invite ce dernier à en débattre.

Un débat s'ouvre.

Monsieur Laurent Fongaro

J'ai une question notamment au niveau de la fibre optique. On a bien vu que la communauté de communes finance une grosse partie. Tout en sachant qu'on finance une grosse partie, cette fibre elle va être louée à des opérateurs, on est d'accord, que ce soit Bouygues, SFR, Free, etc, qui vont s'appuyer dessus. Est-ce que la communauté de communes va toucher une location sur cette fibre qu'elle a financée.

Madame Régine Roy

Du tout. Elle a financé uniquement la part avec Nièvre numérique. Donc pour un montant de 2 millions 400 mille euros et donc en fait c'est Nièvre numérique qui a

la compétence. On a transféré en quelque sorte la compétence à Nièvre numérique qui déploie donc toutes les prises et ensuite ce sont eux qui vont donc gérer cela et je crois même qu'on aura une adhésion à payer tous les ans à Nièvre numérique.

Monsieur Laurent Fongaro

Je pense que là... il ne faut pas pousser, on paye quand même pas mal, alors voilà c'est mon avis personnel, vu le chèque qu'on leur donne.

Madame Régine Roy

Oui mais c'est comme ça, c'est le règlement qui est ainsi. Il ne faut pas oublier que si Nièvre numérique a pris cette compétence c'est qu'à l'époque il n'y avait pas d'opérateurs qui se positionnait. Donc ils ont décidé de faire plutôt un réseau public et puis donc ont demandé à tous les EPCI de mettre la main à la poche. Donc on trouve que c'est vraiment injuste. D'ailleurs récemment tous les présidents d'EPCI ainsi que tous les parlementaires ont fait un courrier conjointement signé qu'ils ont adressés à madame la Ministre Gourault pour essayer de lui faire comprendre que dans d'autres départements les EPCI n'avait pas eu à mettre la main à la poche puisque les opérateurs s'étaient positionnés. D'ailleurs, nous on l'a vu sur une autre partie puisque sinon la Nièvre aurait pas été fibrée aussi rapidement qu'un opérateur s'est positionné, en l'occurrence SFR et on s'aperçoit que donc toute la partie où SFR intervient, alors tant mieux parce que c'était les communes qui finalement été délaissées, qui vont être peut-être fibrées avant les autres, mais là on n'a pas eu à payer cette partie-là.

Peut-être pour expliquer aux nouveaux arrivants. Effectivement ce financement ne couvrirait pas toute la communauté de communes, un certain nombre de communes n'étaient pas comprises dedans il aurait fallu réinvestir plus tard. Tant mieux pour La Machine, on est en train d'être fibré là et là ça ne coûte rien.

Monsieur François Gautheron

Je voudrais ajouter un petit truc amusant, c'est qu'il y avait effectivement un opérateur historique, Nièvre numérique avec lequel on s'est battu pendant 18 mois pour rien parce qu'il est bien évidemment tout puissant, il a le monopole, il est maqué, pour parler poliment avec orange, et donc à eux deux ils ont fait leur petite tambouille et ils nous ont demandé gentiment 2 millions 7 je crois... Et on a vu débouler SFR qui, un beau matin, est arrivé en disant poussez-vous, moi je ne demande pas d'argent public, je fais, et ensuite je prêterai mes infrastructures aux autres. Bon, c'est comme ça que finalement le lièvre a doublé la tortue et la tortue Nièvre numérique a continué à faire là où elle avait prévu sur les grosses villes et tout le monde rural a été confié à SFR qui comme tous les privés va évidemment plus vite et aujourd'hui on a déjà les 5 premières communes dont La Machine et dont Sougy sont câblés et les premiers abonnements devraient arriver au deuxième trimestre. C'est à dire que les quatre opérateurs ont le droit de se servir des tuyaux, de la fibre, et ensuite chaque abonné le droit de choisir son opérateur.

Mais ce qui est cocasse, c'est que monsieur le président de Nièvre numérique s'est amusé à chatouiller la sénateur Nadia Sollogoub il n'y a pas très longtemps et elle lui a vertement rappelé, un, que c'était grâce à elle si son copain d'enfance à SFR avait choisi la Nièvre pour commencer son sens escapade dans la ruralité et que, deux, il serait peut-être opportun de regarder si la subvention qu'on avait faite à Nièvre numérique et qui, en fait, servira exclusivement à certaines communes et pas à celles de la zone rurale, l'investissement étant fait par SFR, si cette subvention ne méritait pas d'être remboursés aux EPCI. C'est la sénatrice, ça date

de 15 jours, elle lui a demandé officiellement dans une lettre diffusée à tout le monde comme Madame Thatcher : I want my money back. On va voir ce que ça va donner.

Monsieur Laurent Fongaro

Mais en tout cas, moi, je suis vraiment étonné c'est sur la partie on finance et ils vont ils vont se faire du pognon en fait dessus sur cette fibre par la location et on ne va même pas en voir la couleur.

C'est ça qui, en tant qu'élus communautaire, me gêne un peu.

Monsieur François Gautheron

Mais attendez, Nièvre numérique va pas se faire du pognon. Nièvre numérique, il rend un service public, il fabrique une autoroute numérique comme on a fabriqué la nationale 7 il y a cinquante ans, c'est à peu près du même tonneau. Donc il fabrique une autoroute et puis ensuite il la loue, il la confie en exploitation à un opérateur et c'est l'opérateur qui va se faire du fric, c'est Orange, Bouygues, etc, qui dans un premier temps vont peut-être perdre de l'argent et qui dans un deuxième temps en gagnerons.

Celui qui va perdre le plus c'est bien évidemment SFR parce que lui il a sorti de l'argent pour investir et sans rien demander à l'état mais il est probable qu'il rentrera, au fil des années, dans ses sous. C'est la classique courbe de Hockey, quand on fait une autoroute on gagne du fric pendant dix ans et on en gagne pendant 50. Donc c'est tout, mais Nièvre numérique a fait son boulot de service public. Si vous voulez, il a créé un réseau comme EDF a créé un réseau comme vous créer un réseau d'eau potable chaque fois que vous posez des tuyaux en fonte pour amener l'eau chez vos copains, c'est pareil.

Un Conseiller s'étant abstenu, le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, prend acte de la tenue du débat d'orientations.

En l'absence de questions orales ou écrites, la séance est levée à 20h15.